

L'an deux mil neuf, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel BACHMANN, Maire.

**Etaient présents :**

BACHMANN Michel, TONDU Emmanuel, GUGLIELMI Gérard, MAS Christian FERRENBACH Jacques, LEAL Marie, BEAUMONT Jean-Pierre, BOUTALEB Ali DEBOFFE Philippe, MAGUER Odile, ROBER Claude.

**Ont remis pouvoir :**

DELIEGE Thierry à Odile MAGUER  
BOURCIER Brigitte à Gérard GUGLIELMI  
RIPA Frédérique à Marie LEAL  
JEUNEHOMME Alain à Emmanuel TONDU

**Absents :**

DOS REIS Antoine, HELLUIN Evelyne, MARCIANO Bernard,

Madame LEAL Marie a été désignée en qualité de secrétaire.

Pour débiter la séance M. Bachmann fait part des grandes lignes du Conseil Communautaire de la CAPM de la veille. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été la principale question. M. Copé a rappelé les réalisations de la CAPM depuis 2003 et a déroulé la feuille de route pour les prochaines années (développement des services aux habitants et aux communes, projets structurants, actions de communication ...)

Le débat s'est également engagé sur la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

La question de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) a également été posée. A priori il est bien prévu de la reconduire, elle figurerait dans le projet de budget dans « divers ».

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2009**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2009 (unanimité).

**BP 2009 - Décision modificative n°4**

M. Mas explique qu'une DM est nécessaire pour procéder aux derniers mandatements de factures dans le cadre de l'opération Extension Marianne 3.

Elle est rendue nécessaire par l'actualisation des prix et par un changement entre les tranches 3 et 4.

Le Conseil Municipal a approuvé la DM suivante :

Article 2111 (terrains nus) : - 15 000 €

Article 2182 (matériel de transport) : - 18 000 €

Article 2313 (immobilisations en cours – constructions) : + 33 000 €

(unanimité).

**Approbation de la modification du POS suite à enquête publique**

M. Tondu rappelle le contexte de cette enquête publique et plus particulièrement le projet du Pré Bourdeau portant sur environ 9 hectares et 153 logements.

Il a été également procédé à un toilettage du POS avec le passage des lotissements de la Landière et des Chaudrons en zone Ub.

Par ailleurs, une zone située entre Charton et les Chaudrons a été ouverte à l'urbanisation.

Les enjeux sont :

- l'apport de population en particulier scolaire

- une participation de l'aménageur pour financer les équipements publics (sous forme de PAE ou de PUP)

- l'aspect environnemental

Les projets seront soumis à la Commission urbanisme.

L'enquête publique portant sur la modification du POS s'est terminée le 02 octobre. Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public.

M. Bauve, commissaire-enquêteur a remis son rapport.

Quelques adaptations sont nécessaires pour prise en compte du souhait du Conseil Général de Seine et Marne, de concertation préalable à toute demande d'autorisation d'urbanisme entre l'aménageur, le Conseil Général de Seine-et-Marne et la commune pour étude des accès à la RD 140.

Le Conseil Municipal a approuvé le dossier de modification du P.O.S. (unanimité).

### **Approbation du Zonage d'Assainissement suite à enquête publique**

L'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement s'est terminée le 02 octobre. Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public.

M. Bauve, commissaire-enquêteur a remis son rapport.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il sera annexé au Plan d'Occupation des Sols (unanimité).

### **Reversement de la taxe locale sur l'électrification au SMERSEM**

Le SMERSEM qui a remplacé le SIER du Canton de Claye-Souilly a institué la taxe locale sur l'électricité sur l'ensemble de son territoire par délibération du 30 novembre 2009.

Cette taxe avait déjà été instituée par le SIER de Claye-Souilly.

Le Conseil Municipal a autorisé le SMERSEM à percevoir la taxe d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (unanimité).

### **Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public « traitement des ordures ménagères »**

M. Ferrenbach fait un rappel des communes et intercommunalités intéressées par le SMITOM et en expose les actions majeures.

M. Bachmann fait part des difficultés dues au transfert de la compétence déchets à la CAPM, il n'y a plus de représentant de la commune au SMITOM.

M. Tondu expose que 2 courriers ont été envoyés au SMITOM concernant le ramassage des déchets verts et la collecte des déchets type peinture.

Conformément aux articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne (SMITOM).

### **Convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'adhésion au service « hygiène et sécurité »**

Le Conseil Municipal a approuvé de renouveler l'adhésion de la commune au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Ce service permet de répondre aux obligations réglementaires de la commune en matière d'hygiène et de sécurité pour ses agents avec notamment l'intervention d'un agent d'inspection (ACFI) pouvant faire des préconisations pour améliorer leurs conditions de travail.  
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention relative à cette adhésion (unanimité).

### **Convention avec le Syndicat Intercommunal du Lycée professionnel de Claye-Souilly pour les frais de fonctionnement**

Le syndicat intercommunal du Lycée professionnel de Claye-Souilly a sollicité la commune pour participer aux frais de fonctionnement du lycée compte tenu de l'inscription d'un jeune de Chauconin-Neufmontiers.

Le montant de la participation est de 92,42 euros pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal a approuvé cette participation et autorisé le Maire à signer la convention y afférent (unanimité).

### **Classe de neige 2010 – Tarif et modalités de paiement**

Lors de sa précédente séance, le Conseil Municipal a approuvé le montant de la participation des familles pour la classe de neige organisée du 8 au 19 mars 2010 : 404 euros (en 2 versements de 202 euros).

Conformément aux années précédentes, il est proposé de voter un tarif spécifique pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une famille inscrit au séjour, soit 50 % du tarif précédemment voté.

Coût du séjour pour le 2<sup>ème</sup> enfant : 202 euros

Cette diminution sera répercutée sur la 2<sup>ème</sup> demande de versement.

Le Conseil Municipal a approuvé la diminution de 50 % du tarif classe de neige pour le 2<sup>ème</sup> enfant des familles (unanimité).

### **Approbation des tarifs et du règlement du Colombarium**

Un colombarium et un Jardin du souvenir seront installés et aménagés dans le nouveau cimetière de Neufmontiers à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal en a approuvé le règlement et a fixé les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la concession de cases du colombarium (unanimité) :

7 ans : 110 euros

15 ans : 250 euros

30 ans : 600 euros

### **Convention à titre gratuit pour la création des « Chorus vidéo info »**

M. Donon ayant proposé la réalisation de films « Chorus vidéo infos » destinées au site internet de la commune, le Conseil Municipal a approuvé la convention destinée à régler les conditions de cette participation et autorisé le Maire à signer cette convention (unanimité).

### **Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Neufmontiers – Désignation de deux propriétaires**

La Chambre d'Agriculture a désigné deux propriétaires pour renouveler les membres du bureau de l'AFR de Neufmontiers afin de procéder à la dissolution de cette association :

- M. Bruno Guillier

- M. Bruno Lagache

Le Conseil Municipal a désigné les deux personnes suivantes pour compléter la désignation de la Chambre d'Agriculture :

- Mme Aliette Courtier

- Mme Annie Kalayan

## **Exercice du droit de préemption en lieu et place du Conseil Général pour 2 parcelles situées dans l'Espace Naturel Sensible**

Il est rappelé qu'un Espace Naturel Sensible a été institué par le Conseil Général de Seine-et-Marne le 29 juin 2007 avec droit de préemption sur le secteur de la butte de Montassis.

Depuis le département a procédé à l'acquisition de 6 hectares de parcelles.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue au Conseil Général le 13 novembre 2009 concernant les parcelles cadastrées B 4 et 14 représentant une superficie de 689 m<sup>2</sup> pour un prix de 689 euros. Le Département renonce à son droit de préemption et propose à la commune de se substituer à lui pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal a approuvé l'exercice du droit de préemption sur ces 2 parcelles en lieu et place du Conseil Général et autorisé M. le Maire à signer tout document y afférent (unanimité).

## **Questions diverses**

### **- point sur le personnel communal :**

Centre de loisirs : Départ de Melle Isabelle Blot depuis le 30 novembre, remplacée par Melle Amélie Pillet

Fin du contrat d'apprentissage de Melle Amandine Courtois

Compta / personnel : arrivée de Melle Nathalie Bertin depuis le 9 novembre

### **- point sur les travaux de la commission « restauration scolaire »**

Mme Leal fait un point sur les travaux de la Commission et notamment des résultats de l'enquête menée auprès des enfants.

Les personnels ont également été sollicités. Il apparaît indispensable d'exiger dans le cahier des charges un grammage différent entre les maternels et les primaires.

La boulangerie pourrait faire du pain bio un jour par semaine.

### **- projet de jardin bio**

M. Tondu expose le projet de jardin bio avec l'association Horizon. Elle sollicite la mise à disposition d'un terrain d'un hectare pour un chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage bio.

Des paniers de légumes seraient vendus à l'image des AMAP.

### **- Manifestation des 20 ans des droits de l'enfant**

Plus de 450 enfants sur 4 jours ont participé à la manifestation avec l'école, le centre de loisirs et l'Espace Jeunesse.

La manifestation s'est terminée par un lâcher de ballons place de la Mairie.

### **- Motions votées par le Conseil Municipal :**

M. le Maire communique aux conseillers les réponses reçues des parlementaires suite au vote de 2 motions lors du dernier conseil sur la loi Carle et la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle.

### **- agenda :**

M. le Maire rappelle la distribution du colis des anciens le 19 décembre et les vœux le 16 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Le Maire  
Michel BACHMANN